- 2 AOUT 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Contrat de transformation

Expérimentation de la mutualisation des achats ministériels autour de la plateforme régionale des achats de l'Etat dans les régions de Bourgogne-Franche Comté et de Provence Alpes Côte d'Azur

« PFRA étendue »

Ministère de l'Action et des Comptes publics

Direction des achats de l'État

ACTION PUBLIQUE 2022

GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT | « FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE » | CONTRAT DE TRANSFORMATION « PFRA étendue en régions BFC et PACA »

Ce contrat de transformation est conclu entre la Direction des achats de l'Etat, le secrétariat général du ministère de l'Action et des Comptes publics et le secrétariat général du ministère de l'Intérieur d'une part, et la direction interministérielle de la transformation publique et la direction du budget d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

1. Présentation du projet de transformation

Plusieurs ministères partagent le diagnostic que l'activité achat de certains de leurs réseaux déconcentrés n'est pas suffisante pour rendre pertinente la constitution d'un bureau achat au sein de chaque service, parfois même pour occuper à temps plein un unique acheteur de métier. Cette situation conduit en régions à une dispersion importante de l'achat et rend mécaniquement impossible la mise en œuvre des leviers de performance sur les achats concernés.

Ces réseaux remontent le besoin de pouvoir déléguer leurs achats à un service tiers, afin de trouver des marges de manœuvre pour se recentrer sur les politiques publiques dont ils sont chargés, dans un contexte de réduction de leurs effectifs.

Face à ces constats, la DAE et cinq ministères volontaires vont expérimenter sur deux ans (mi-2019 / mi-2021) et sur deux régions un modèle de plateforme régionale des achats de l'État (PFRA) « étendue ». Il consiste dans la prise en charge des achats propres à chacun des réseaux ministériels candidats par l'actuelle PFRA de la région, alors que le champ d'action de celle-ci est jusqu'à présent strictement cantonné aux achats interministériels.

Les réseaux ministériels prenant part à cette expérimentation sont les antennes territoriales du bureau de gestion et expertise immobilière ministérielle (SAFI-GIM) et les antennes régionales du réseau de l'action sociale (SRH3) pour le ministère de l'Action et des Comptes publics, le réseau de l'administration préfectorale et les DDI pour le ministère de l'Intérieur, les DRAC et certains SCN pour le ministère de la Culture, ainsi que les DIRECCTE et les DRJSCS pour le ministère des Affaires sociales.

Les régions de Bourgogne-Franche Comté et de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été retenues. Cette expérimentation dans deux régions différentes permettra éventuellement de tester deux modèles différents d'organisation.[1]

L'objectif majeur de la PFRA étendue est la mutualisation des moyens consacrés à la fonction achat et s'inscrit ainsi dans le cadre fixé par la circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics et par la proposition 21 du rapport du Comité Action Publique 2022.

Le modèle recherché vise aussi à :

- rendre plus efficiente la fonction achats et augmenter de manière pérenne la performance économique des achats formalisés (> 25 K€) ;
- améliorer l'utilisation des marchés existants, ministériels ou interministériels par les services et éviter les achats dissidents ;
- professionnaliser plus facilement les acteurs de l'achat ;
- permettre des économies achat sur le champ des «petits achats» non traités jusqu'à présent (achats directs inférieurs à 25 K€ unitaire) représentant au niveau régional environ 1 milliard d'euros de dépense, par la prise en charge du sourcing et de la négociation des devis par des professionnels de l'achat ;

[1] Hors expérimentation et financement FTAP, la généralisation est anticipée à cinq autres régions en 2021 puis à l'ensemble des régions métropolitaines en 2022 si le modèle de PFRA étendue devait être retenu.

- simplifier le déploiement du futur SI achat de l'État (mi 2019 – fin 2020).

Outre les objectifs ci-dessus, les deux régions expérimentatrices doivent être regardées comme un laboratoire devant permettre de tester des formes d'articulation de la fonction achat avec les fonctions connexes plus performantes qu'actuellement, notamment :

- dimensionner en ETP selon des métriques de charges précises les agents participant à toutes les étapes du processus achat, qui n'est pas connu à ce jour ;
- structurer un rôle d'approvisionneur (utilisation du chatbot présenté ci-après et responsabilisation sur la dissidence achat), qui était originellement prévu pour les CSP financiers ministériels mais qui n'a jamais été mis en œuvre ;
- structurer un rôle de prescripteur référent pour les échanges avec la PFRA, dans chaque réseau ministériel à services multiples au niveau de la région ;
- améliorer la saisie des engagements juridiques par les CSP financiers (respect de la nomenclature GM et bons rattachement des EJ aux marchés) afin de permettre un contrôle de gestion achat et le suivi de la consommation sur les marchés interministériels ou ministériels ;
- rapprocher la programmation achat des programmations budgétaires (cohérence des calendriers et priorités) ;
- mesurer l'impact budgétaire des économies achat réalisées, selon une méthodologie que doivent définir ensemble la DAE et la DB en 2019 pour répondre à la demande du cabinet du Premier ministre[2].

L'expérimentation pourra être étendue aux établissements publics implantés dans les deux régions expérimentatrices qui le souhaiteront, de même qu'à d'autres services ministériels, à hauteur de ce que rendent possible les moyens obtenus grâce au FTAP et complétés par le ministère de l'action et des comptes publics.

L'expérimentation sera coordonnée au niveau national par la DAE en lien étroit avec le ministère de l'intérieur et au niveau local par le SGAR adjoint et le directeur de la PFRA des régions concernées.

Les agents bénéficiaires de services de la PFRA étendue seront impliqués dans le projet, via leur association dans des groupes témoins concernant l'utilisation du Chatbot et de Chorus formulaires dans un rôle de pré prescripteur. Des actions de conduite du changement pour la mise en place du nouveau modèle d'organisation seront également menées.

Pour les agents au sein des PFRA étendues, l'élargissement de leurs champs d'action permettra le développement des compétences professionnelles et la valorisation du métier d'acheteur.

Le projet est structuré autour de deux actions majeures. La première consiste à enrichir les outils informatiques existants pour les achats afin de mieux maîtriser grâce à une assistance informatique en temps réel de type « chatbot » la dissidence achat au regard des marchés interministériels ou ministériels existants, et à simplifier le travail des agents chargés de la passation des commandes d'achat (approvisionnement).

Parallèlement, la seconde action consiste à transférer aux PFRA étendues la réalisation des achats ministériels de chaque réseau prenant part au projet, à partir d'un seuil de montant unitaire des projets d'achat que l'expérimentation permettra de déterminer, mais qui doit être inférieur au seuil de 25 K€ de publication des consultations sur la plateforme de dématérialisation PLACE, au regard du montant total (environ 1 milliard d'euros) des achats des ministères situés unitairement sous ce seuil de 25 K€.

---

[2] Cf. conférences des achats de l'Etat du 12 juin 2018 et du 19 décembre 2018

2. [illegible]

2.1. Plan de financement

Le coût de l'expérimentation PFRA étendue sur les régions BFC et PACA a été chiffré à 5,159 M€. Le détail des dépenses par nature et le plan de financement sont donnés ci-dessous.

Tableau 1 : Financement de l'expérimentation BFC+PACA

[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
Financement Ministère de l'action et des comptes publics	218	0,804	0,428	0,718	0,824	0,258	0,256			1,588	1,588
Financement FTAP	348	2,144	0,928	1,711	1,951	0,[illegible]	0,[illegible]			3,571	3,571
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Ministère bénéficiaire	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
dont financement 218														
[illegible] du projet [illegible] (1 ETP)	T2	P218		Finances	0,024	0,024	0,047	0,047	0,024	0,024			0,094	0,094
[illegible]	T3	P218		Finances	0,400	0,400	0,000		0,000				0,400	0,400
[illegible]	T3	P218		Finances	0,150	0,075		0,105	0,080	0,030			0,210	0,210
[illegible] Chorus formulaire [illegible] (AIFE)	T3	P218		Finances			0,410	0,412	0,008				0,410	0,410
[illegible] Chorus formulaire (AIFE)	T3	P218		Finances			0,152	0,162	0,162	0,157			0,324	0,314
[illegible] AIFE [illegible] Chorus formulaire	T3	P218		Finances			0,100	0,100	0,050	0,050			0,150	0,150
dont financement FTAP														
[illegible] 26 ETP [illegible] (BFC + PACA)	T2	P348		Intérieur	0,306	0,306	1,222	1,222	0,306	0,306			1,833	1,833
[illegible] de fonctionnement + déplacement pour les nouveaux agents	T3	P348		Intérieur	0,038	0,038	0,151	0,131	0,038	0,038			0,226	0,226
[illegible] (Bureaux de la PFRA [illegible])	T3	P348		Intérieur	0,044	0,044	0,029	0,089	0,044	0,044			0,178	0,178
[illegible] des marchés transférés vers les 2 PFRA [illegible] l'ensemble de PFRA	T3	P348		Intérieur	0,029	0,029	0,086	0,086	0,057	0,057			0,172	0,172
[illegible] du projet [illegible] PFRA)	T3	P348		Finances	0,047	0,047	0,094	0,094	0,047	0,047			0,188	0,188
[illegible] PFRA pour l'équipe projet pendant la phase [illegible]	T3	P348		Finances	0,004	0,004	0,008	0,008	0,004	0,004			0,017	0,017
[illegible] de formation nouveaux agents PFRA	T3	P348		Finances	0,047	0,047							0,047	0,047
Accompagnement et conseil - conception de nouveaux processus et [illegible] de service, [illegible] et changement [illegible] suivi du projet, [illegible], préparation [illegible]	T3	P348		Finances	0,704	0,222	0,000	0,140	0,000	0,155			0,704	0,[illegible]
Accompagnement au dialogue social dans les régions (si besoin)	T3	P348		Finances	0,040	0,040							0,040	0,040
Accompagnement au recrutement des nouveaux [illegible] et au [illegible] des agents [illegible] la PFRA étendue	T3	P348		Finances	0,061	0,061	0,071	0,061					0,132	0,132
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le ministère de l'action et des comptes publics prendra 1,588 M€ à sa charge, dans le cadre du programme 218 et du fonds de transformation ministériel :

- le coût de pilotage global du projet par la DAE : 0,094 M€
- le coût de développement des innovations en termes de système d'information : 1,494 M€ (prévisionnel)

Dans les conditions prévues par la présente convention, le FTAP apportera le reste du financement du projet, soit 3,571 M€ :

- le titre 2 nécessaire au renforcement temporaire à hauteur de 26 ETP des 2 PFRA expérimentatrices sur les 2 ans d'expérimentation (mi-2019 / mi-2021) : 1,833 M€ (destination P333/P354)
- les coûts de fonctionnement pour les 2 ans d'expérimentation, associés aux nouvelles activités que prendront en charge les 2 PFRA expérimentatrices : 0,576 M€
- les coûts de suivi, de formation et d'accompagnement conseil extérieur : 1,162 M€

2.2. Traitement des 26 ETP liés à la mise en œuvre du projet

Le programme budgétaire porteur des 26 emplois sera le programme 333 des services du Premier ministre en 2019 et le programme 354 du ministère de l'intérieur en 2020 (résultant de la fusion entre les programmes 333 et 307).

Compte tenu du niveau d'exécution des plafonds d'emplois des programmes 333 et 307, aucun ajustement de ces plafonds, ni du plafond d'emplois du programme 354, ne sera nécessaire du fait du déploiement du projet.

Dans la mesure où le renforcement en ETP lié à la mise en œuvre de l'expérimentation présente un caractère temporaire (mi-2019-mi-2021), ces ETP seront retraités pour l'appréciation des schémas d'emplois sur les programmes concernés.

3. Economies prévisionnelles engendrées par le projet

Sur la période de l'expérimentation, les économies estimatives concernent essentiellement des économies achat, dont il conviendra de définir les règles de transformation en économies budgétaires. Elles sont estimées à 5,3 M€ pérennes à l'issue de la période d'expérimentation pour les deux régions BFC + PACA et pour les réseaux MEF/SRH3 + MEF/SAFI-GIM + PREF + DDI + DIRECCTE + DRJSCS + DRAC. L'expérimentation permettra d'analyser les hypothèses retenues pour leur dimensionnement.

Tableau 2 : Economies prévisionnelles sur le périmètre de l'expérimentation (en écart au tendanciel)

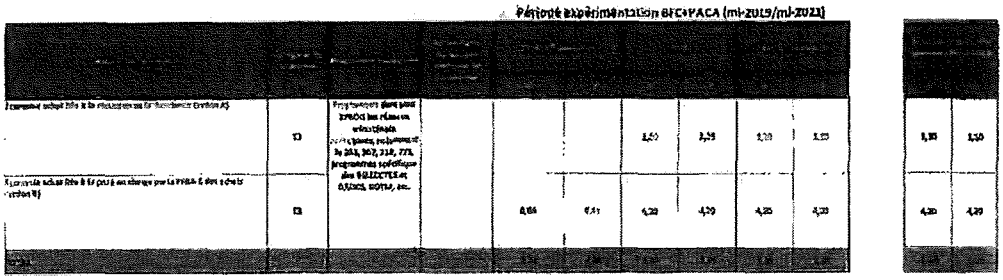

Dans les hypothèses retenues pour établir le dossier FTAP et si le modèle PFRA étendue devait être pérennisé les économies pérennes pour les régions BFC et PACA sont estimées à :

- 5,3 M€ en T3 ;
- 1,025 M€ en T2 à partir de 2022, correspondant à :
    - Action A de réduction de la dissidence achat : 24 ETP au sein des ministères participants, établi sur l'hypothèse de 3 280 achats dissidents et 1,5 jour gagné par acte d'achat basculé en acte d'approvisionnement, avec une hypothèse de 205 jours travaillés/an. Avec une estimation de 41 K€ an/ETP, le total atteint 0,984 M€.
    - Action B : 27 ETP au sein des ministères participants, desquels se déduit la pérennisation du renforcement des PFRA BFC et PACA (26 ETP), soit 1 ETP, établi sur des hypothèses de charge variables selon le type d'acte d'achat, croisé avec les volumes par type d'actes, pour les actes d'achat repris par la PFRA étendue. Avec une hypothèse de 205 jours travaillés/an et une estimation de 41 K€ an/ETP, le total atteint 0,041 M€ / an.

Les économies complètes en T3 et en T2 que rendraient possible la pérennisation et la généralisation du modèle de PFRA étendue testé au-delà des régions BFC et PACA sur les 13 régions seront identifiées à l'issue de l'expérimentation. Elles dépendront de plusieurs facteurs :

- les résultats de l'expérimentation et la confirmation des métriques qu'elle apportera ;
- le périmètre des services de l'Etat qui rejoindront un modèle généralisé de PFRA étendue (des réseaux ministériels autres que ceux déjà embarqués affichent une volonté de rejoindre le modèle, pour certains dès la phase d'expérimentation) ;
- la complémentarité qui aura été trouvée entre l'action de la PFRA étendue au niveau régional et celle des secrétariats généraux communs qui seront créés en 2020 au niveau départemental.

La décision de pérenniser et généraliser ou non le modèle de PFRA étendue sera prise en 2021 avec les ministères sur ces futures bases.

4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des projets

4.1. Calendrier prévisionnel

La phase d'expérimentation de la PFRA étendue est prévue pour une période de deux ans à compter de mi-2019, dont six mois de préparation à la bascule opérationnelle effective.

Le planning global du projet est présenté ci-après

Phase	Calendrier
Cadrage du projet, mise en place des prérequis et construction de la trajectoire de montée en charge	2nd semestre 2019
Démarrage et montée en charge de l'expérimentation de PFRA étendue	1er trimestre 2020
Evaluation à mi-parcours : analyse des indicateurs clés, analyse des écarts par rapport aux processus cibles	4ème trimestre 2020
Mise en place des adaptations nécessaires suite au bilan à mi-parcours	1er trimestre 2021
Bilan et décision de déploiement aux autres régions si le modèle est pérennisé	2nd trimestre 2021

Dix chantiers prioritaires ont plus précisément été identifiés pour le 2nd semestre 2019. Un cabinet de conseil externe (contractualisé dans le cadre d'accord-cadre interministériel existants) accompagnera l'équipe projet sur certains d'entre eux.

Chantier	Livrables identifiés
Communication autour du projet	- Plan de communication (Qui? Quoi?) - Plan de gestion des évènements (Quand? Comment?)
Ressources	- Cartographie des profils nécessaires - Fiches de poste - Recrutements des agents en renfort des PFRA étendues
SI	- Études d'impact Chorus Formulaire et Chatbot - Développement des outils informatiques
Trajectoire	- État de lieux des activités, acteurs, partenaires et attentes des bénéficiaires - Trajectoire de mise en œuvre de la PFRA étendue par région
Organisation et processus cible	- Descriptif des processus actuels - Processus cibles - Schémas d'organisation des PFRA étendues
Contrat de services	- Contrat de services - Indicateurs: outils de suivi et tableaux de bord
Gouvernance	- Définition et installation des instances de pilotage nationales et locales - Rythme de la gouvernance
Conduite de changement	- Identification des populations impactées - Plan de conduite de changement - Cartographie des interrogations et attentes des agents
Dialogue social	- Documents pour accompagner le dialogue social
Bascule opérationnelle	- Transfert effectif des activités achat

4.2. Gouvernance du projet

La DAE pilotera le projet au niveau national, en coordination avec le ministère de l'intérieur et en lien avec l'ensemble de parties concernées directement par expérimentation.

Ce pilotage national sera relayé au niveau régional par les SGAR adjoints en charge du pôle modernisation, mutualisation et moyens, qui coordonneront une équipe projet interministérielle composée des directeurs de services concernés par l'expérimentation et du directeur de la PFRA.

Un compte rendu régulier sur les avancements du projet sera assuré auprès de la conférence des achats de l'Etat, des responsables ministériels des achats (RMA), et lors des réunions mensuelles des SGAR et SGAR adjoints présidées par le coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat au secrétariat général du Gouvernement et localement lors des comités de l'administration régionale.

Schéma illustratif de la gouvernance du projet :

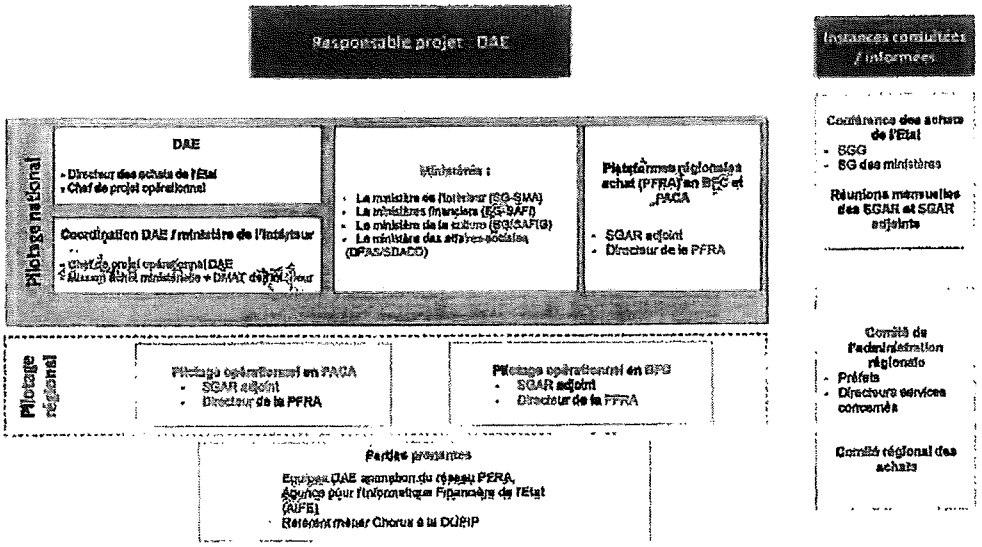

4.3. Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'Etat plateforme

Chorus Formulaire requiert que soit renseigné le numéro exact du marché à utiliser pour faire une demande d'approvisionnement. Hors les dizaines de milliers d'approvisionneurs et de prescripteurs dans les services ministériels peuvent méconnaître les marchés existants, tant ceux interministériels portés par la DAE ou les PFRA, que ceux portés par leur ministère. En conséquence, ceux-ci peuvent être amenés à réaliser des procédures d'achat (principalement des marchés de faible montant ou achats directs < 25 K€ sur devis) dissidentes de ces marchés. L'analyse fine des dépenses du programme 333 sur les régions BFC et PACA pour l'année 2017 (11 M€) montre que 22% des EJ chorus de type MAPA

(hors carte achat et flux 4) représentant 18% de la dépense, sont potentiellement dissidents de marchés existants.

Pour traiter la dissidence achat, l'identification précise du marché existant répondant au besoin d'un service, en fonction de la nature de ce besoin, du type de service et de sa localisation géographique, ou encore de l'imputation budgétaire, doit être automatisée au maximum. Cette identification du marché idoine doit être faite en amont de la saisie de la demande d'achat dans Chorus Formulaires. Elle doit être aisée et ne peut s'envisager par le parcours d'un référentiel des marchés actifs, eu égard au nombre élevé de marchés notifiés annuellement par les ministères (environ 25 000). Les approvisionneurs et prescripteurs doivent pouvoir exprimer leur interrogation dans un langage le plus naturel possible pour eux, d'autant plus qu'ils n'ont pas d'expertise de l'achat.

Cette expression naturelle de la demande par les approvisionneurs et les prescripteurs et son rapprochement avec les informations détaillées sur les marchés existants nécessite :

1) La mise en œuvre d'un chatbot qui guide l'utilisateur dans son interrogation et de techniques d'intelligence artificielle (IA) croisant le besoin exprimé avec un référentiel des marchés existants combinant les données structurées et non structurées disponibles sur les marchés dans Chorus et dans les SI achat de l'État : base des marchés de l'État (BDM) et APPACH.
2) L'évolution de la BDM gérée par la DAE pour que ce référentiel des marchés contienne les données de marchés nécessaires et puisse être interrogé par le chatbot.
3) Une évolution de Chorus Formulaires géré par l'AIFE pour que l'intégration du résultat de cette interrogation se fasse dès le formulaire « expression de besoin », afin d'éviter que l'approvisionneur ou prescripteur n'engage des actions achats inutiles (formulaire « demande d'achat »).
4) Le développement des interfaces (API) nécessaires entre le chabot, Chorus Formulaires, la BDM, éventuellement Place et APPACH en fonction de l'architecture applicative qui sera retenue.
5) L'extension de l'utilisation de Chorus Formulaires par les approvisionneurs dans les services concernés par l'expérimentation.

Figure 1: Architecture applicative entre le Chatbot et Chorus Formulaires

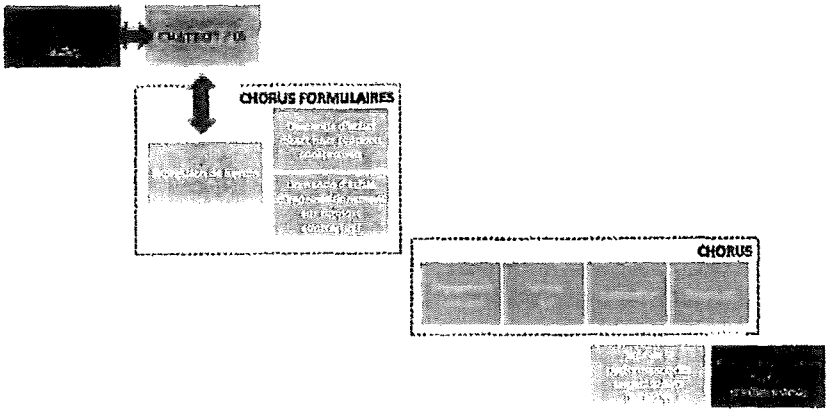

Si les développements ci-dessus sont indispensables pour la mise en œuvre du projet «PFRA étendue», ils profiteront aussi à l'ensemble des agents gestionnaires des commandes et approvisionneurs au niveau de l'État, quel que soit le réseau ministériel.

Le chatbot nécessaire en amont de Chorus Formulaires dans la chaine des SI achat-finance, doit être indépendant de ce dernier (échanges par API). Cette indépendance est recherchée pour rendre le chatbot facilement réutilisable par les EP de l'État ou autres acteurs publics, auprès de qui il pourra être mis à disposition selon les principes de l'Etat plateforme.

L'AIFE a été approchée pour prendre en charge le développement du chatbot mais ne s'est pas formellement engagée à le faire, ni ne peut confirmer que le cas échéant cela lui sera possible en 2020. D'autres partenaires internes à l'État peuvent être regardés (ex : beta.gouv.fr).

5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs, ainsi que tout risque ou difficulté identifié dans la réalisation du projet, sont communiqués, à sa demande et au minimum une fois par an, au secrétariat du fonds pour la transformation publique. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande d'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

5.1. Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit :

- Montant des crédits consommés en AE et CP, par nature de dépense ; en € et en % du budget global
- Respect du calendrier et des enveloppes allouées à chacune des tranches
- Taux de procédures prises en charge par la PFRA étendue par rapport aux procédures mises en œuvre au sein des services prenant part à l'expérimentation (10% fin 2019, 80% fin 2020, 100% à mi-2021)

5.2. Indicateurs de résultat et d'impact

Les indicateurs de résultats permettent d'évaluer la réalisation des objectifs du projet :

- Montant d'économies générées (€) et répartition par nature de dépenses
- Taux moyen d'économie pour chaque achat traité (hypothèse retenue dans le dossier FTAP 15%, qui est la situation à date des achats interministériels déjà pris à charge par les PFRA dans leurs missions actuelles)
- Indice de satisfaction des bénéficiaires (>90%)
- Taux des achats dissidents (< 5% contre 22% à date)
- Réduction du nombre d'achats directs sur devis (- 20% pour 14 900 en 2018)

Ce projet est également l'occasion d'expérimenter avec la DB un processus de traçabilité de la transformation des économies achat en économies budgétaires, tel que demandé par le Premier ministre. Un taux de transformation des économies achat en économies budgétaires pourra être suivi.

6. Modalités et calendrier de versement des aides

Le versement des crédits du FTAP s'effectue par tranche.

Le montant de chaque tranche sera définitivement arrêté par le secrétariat du fonds, les dépenses annuelles détaillées dans la présente convention étant prévisionnelles, à l'exception de la première année de financement (2019) où cette convention constitue une décision de financement[3]. À partir de l'année 2020, le secrétariat du fonds décide à échéance régulière, a minima au 1er trimestre de chaque année, du montant des nouvelles tranches de financement au regard de l'avancement du projet et du suivi des indicateurs.

Les crédits sont ensuite mis à la disposition du secrétaire général du ministère de l'action et des comptes publics et du secrétaire général du ministère de l'intérieur. Le cas échéant, ceux-ci procèdent aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonnancement des crédits du FTAP par les directions concernées.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit en annexe. Pour l'exécution des dépenses par les ministères la consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référençant la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

7. Matérialisation des économies réalisées

La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 5.2. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

8. Modifications du contrat de transformation

Le présent contrat ne vaut que pour la période d'expérimentation de la PFRA étendue dans le cadre du financement FTAP. Sur cette période, il peut être modifié par voie d'avenant en cas de modification de ses modalités d'exécution à l'exception de l'annexe relative aux nomenclatures budgétaires d'exécution qui peut être modifiée à l'initiative de la direction du Budget.

En particulier, toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

---

[3] Au titre de l'année 2019, les crédits seront mis à disposition à compter de la conclusion du présent contrat

- 2 AOUT 2019

Le directeur des achats de l'Etat

Michel GRÉVOUL

La secrétaire générale du ministère de l'action et des comptes publics

Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur

Christophe MIRMAND

Le délégué interministériel à la transformation publique

Thomas CAZENAVE

La directrice du budget

POUR LA DIRECTRICE DU BUDGET
LA CHEF DE SERVICE

Sophie MANTEL

ANNEXE RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGETAIRES D'EXECUTION

Cadre de gestion BOP-UO : 0349-CDBU-CEFI et 0349-CDBU-CINT

Action – Domaine fonctionnel : 0349-01

Référentiel de programmation :

Code Chorus	Désignation Chorus	Commentaires
34901012701	MACP - Plateforme rég achats étendue	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0349